



## Rappel aux habitants de St Cyr :

### ATTENTION !

## Le Domaine de MORCHÊNE, un espace naturel public en danger !

**En 2024, peut-on encore envisager de détruire une belle forêt publique pour y construire un lotissement ?**

Aujourd'hui, le dérèglement climatique et l'appauvrissement rapide de la biodiversité (faune et flore) sous l'effet de l'activité humaine ne peuvent plus être ignorés.

**Les espaces naturels boisés de feuillus sont un facteur de régulation thermique et climatique important.**

**Les arbres préservent les sols** de la sécheresse et du ruissellement lors de fortes pluies.

Ils ont également **un intérêt écologique majeur en abritant quantité d'êtres vivants.**

C'est à l'échelon local que chacun peut participer activement à la préservation de notre environnement commun.

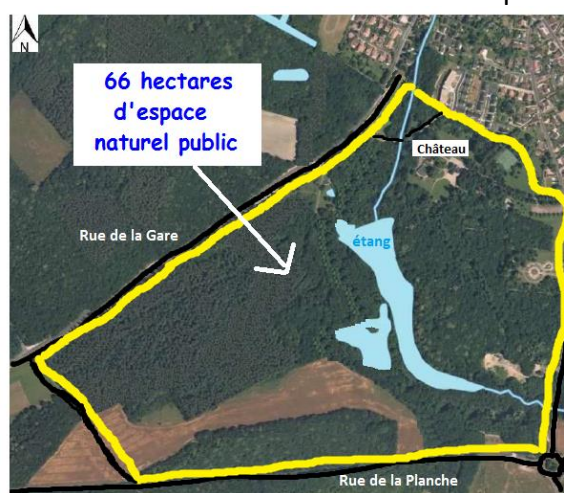
**Le Domaine de Morchène à Saint-Cyr-en-Val est précieux à plus d'un titre.**

**C'est un vaste espace boisé communal de 66 ha ouvert à tous.** C'est un lieu de détente et d'activités sportives toutes générations confondues. C'est un site qui contribue à la qualité de vie des habitants de la commune et au-delà.

C'est aussi **un territoire riche de biodiversité avec ses différents écosystèmes** (zones humides, taillis, bois avec différentes essences, friches).

Vers les années 2010-2012, la municipalité de St Cyr envisage la création d'un lotissement de 250 logements, dénommé **ZAC de la Croix des Vallées**, sans préciser que le projet se situerait au cœur du Domaine de Morchène. Ce n'est que fin 2018 que l'enquête publique a lieu avec une information *a minima*. En mai 2019, malgré notre courrier d'alerte, le Préfet signe l'autorisation environnementale, légalisant le projet de lotissement et permettant ainsi la réalisation des travaux.

Plan simplifié « avant-après »



Domaine de Morchène actuellement



Domaine de Morchène avec lotissement

**En 2019, l'association VHVS est créée pour défendre le Domaine de Morchène en s'opposant fermement à ce projet de lotissement.**

Si le projet se réalisait, le domaine de Morchêne serait coupé en deux par des habitations, **un tiers des surfaces naturelles disparaîtraient, 12 000 arbres seraient abattus dont plus de 200 arbres centenaires.**

Les différents écosystèmes du domaine de Morchêne qui ont un grand intérêt écologique seraient perturbés bien au-delà du périmètre de ce projet.

De plus, l'artificialisation des sols augmenterait les risques d'inondation (comme celles de 2016 et 2020).

**Depuis 2019,  
grâce aux actions de l'association et au soutien de nombreux St Cyriens,  
le Domaine de Morchêne est resté intact.**

De nombreux habitants sont attachés à la préservation de ce site remarquable.

En juin 2019, nous avons organisé une demande de consultation des électeurs sur l'opportunité de ce projet immobilier (688 signatures) mais le conseil municipal a refusé cette consultation citoyenne des St Cyriens (-nes).

L'association VHVS 45, forte du soutien fidèle de plus de 200 adhérents, a poursuivi le combat par la voie judiciaire. Après un recours et un appel rejetés par les tribunaux, **l'association a déposé un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'État.**

**Malgré ce qu'affirme la municipalité, il est encore possible de tout arrêter.**

Extraits d'un **article paru le 5 mai dans Magcentre**, média d'information régionale.  
(NB : Magcentre diffuse ses informations uniquement sur Internet, il n'y a pas d'édition papier.)



dimanche, 5 mai 2024

**Saint-Cyr-en-Val : une asso dit  
« Non » à la construction de 250  
logements**

*Par Estelle Boutheloup*

À l'heure où l'État a fixé l'objectif du « zéro artificialisation nette des sols » d'ici 2050, la commune de Saint-Cyr-en-Val, au sud d'Orléans, a lancé un projet de construction de 250 logements sur 24 ha du domaine boisé de Morchêne. Un projet aberrant pour l'association VHVS45 qui poursuit le combat en cassation.

« Nous ne sommes pas opposés au développement de St Cyr, mais nous souhaitons que cela se fasse d'une façon concertée, harmonieuse et maîtrisée. Tout ce que l'on dit est étayé et si l'association n'était pas là, le déboisement aurait déjà démarré depuis 5 ans », conclut l'association soulignant enfin un paradoxe : « La ville essaie depuis plusieurs années d'inscrire le parc de Morchêne sur la liste des Espaces naturels sensibles alors que c'est la partie à construire qui devrait plutôt l'être ! »



MAGCENTRE.FR

**Le combat continue !**

**Apportez votre soutien en adhérant à notre association et/ou en faisant un don.**

*Ne pas jeter sur la voie publique*